

Il pourrait s'écouler un certain temps avant votre audience. Le Tribunal administratif du logement est aux prises avec de **longs délais**, malgré des améliorations ces dernières années. Toutefois, **mieux vaut se tenir prêt**, et se préparer le plus tôt possible!



Depuis août 2020, la Régie du logement se nomme le Tribunal administratif du logement. Sauf exception, c'est le tribunal qui jugera les causes civiles relatives au logement. Après avoir déposé en bonne et due forme une demande au Tribunal, il faut commencer à vous préparer pour votre audience. Meilleure est votre préparation, meilleures sont vos chances de gagner votre cause!



**ACTION-
LOGEMENT**
LANAUDIÈRE

Avant de vous préparer pour votre audience, **assurez-vous d'avoir bien finalisé votre demande!**

Vous avez notifié la demande à votre propriétaire et lui avez envoyé votre liste de preuves;

Vous avez remis ces documents au Tribunal: preuve de la notification au propriétaire et liste des preuves.

Une demande mal finalisée sera REJETÉE!

**ACTION-
LOGEMENT**
LANAUDIÈRE

1-855-394-1778

450-394-1778

<http://logementlanaudiere.org/>

L'usage du masculin vise à alléger le texte.
Images: needpix.com et freepik.com

Guide du locataire:
Se préparer à une audience au Tribunal administratif du logement

Pour vous préparer à une audience et finaliser votre demande, **vous devez préparer vos preuves!** Elles ajouteront de la crédibilité à votre version des faits.

Communications écrites avec votre propriétaire

Billet médical

Factures

Bail



Photos

Mises en demeure envoyées

Enregistrements

Rapports d'experts



ATTENTION! Vos preuves doivent avoir un lien clair avec votre dossier.

Si votre demande concerne des punaises de lit, n'ajoutez pas des photos d'une porte que le propriétaire ne veut pas réparer...

Truc: organisez vos preuves en ordre chronologique pour faciliter le travail du juge.

Votre témoignage

C'est votre chance d'expliquer au Tribunal **votre version des faits!**

Commencez à le préparer rapidement, lorsque les événements sont encore frais dans votre mémoire. **Pratiquez-vous** avec des amis ou l'intervenant de votre comité logement!

Votre témoignage inclut

Les événements présentés en ordre chronologique



Les dédommagements demandés (s'il y a lieu)

N'oubliez pas! **Concentrez-vous sur les faits** reliés à votre cause et sur ce que vous avez observé personnellement!

Vos témoins

Vous pouvez **faire témoigner des personnes** qui ont assisté personnellement à des événements en lien avec votre demande, ou qui ont observé des faits qui y sont liés. De plus, dans certains cas, on peut **faire témoigner un expert**, par exemple un inspecteur en bâtiment.



Vous devez préparer des questions précises à poser à vos témoins. Il faut **privilégier les questions claires et ouvertes** et éviter les questions suggestives et les insinuations. Pour vous assurer de la présence de vos témoins à l'audience, vous pouvez leur envoyer une assignation à comparaître.